

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE GRANBY

Premier projet de règlement numéro PP06-2025 adopté le 3 février 2025

Règlement numéro <-2025 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de ne plus limiter le nombre de logements dans la zone publique GK04P

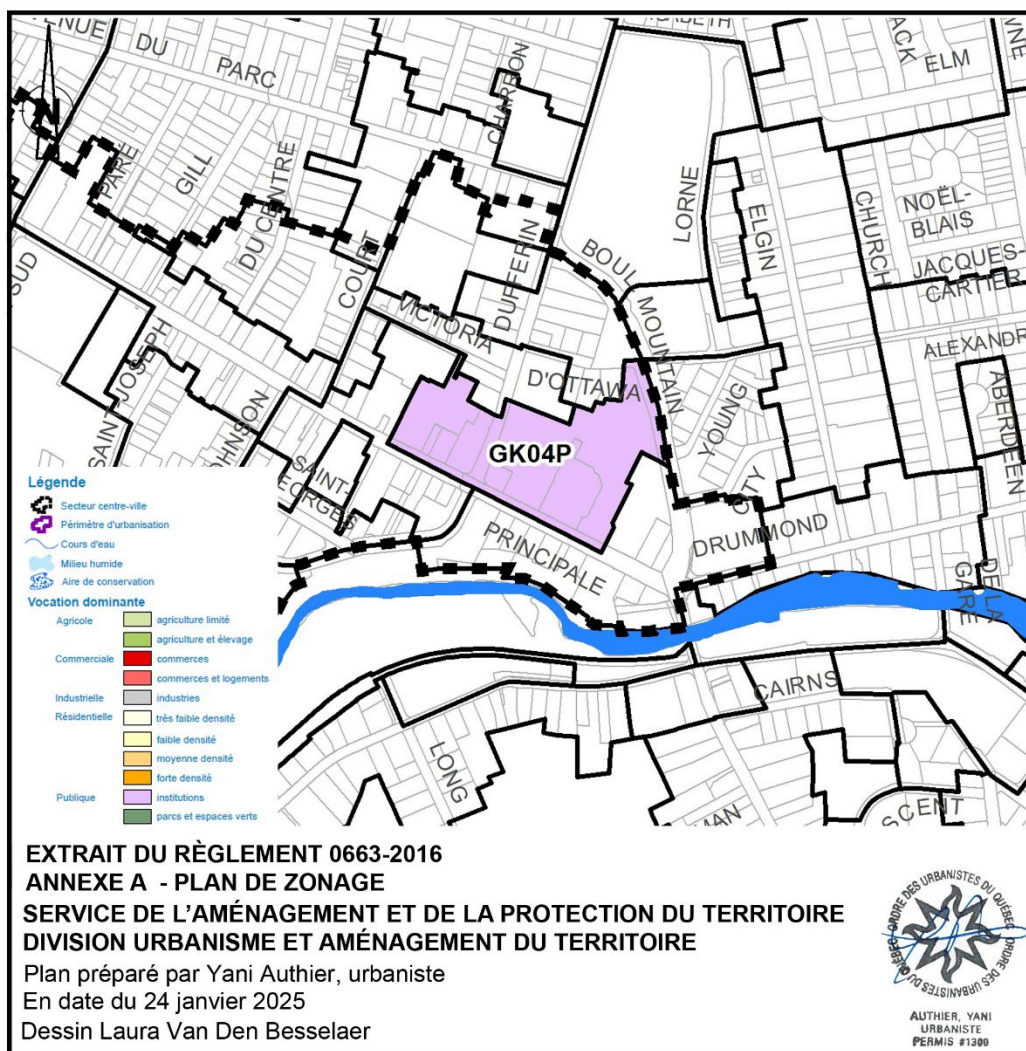
ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 3 février 2025;

Le < 2025, LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le Règlement numéro 0663-2016 de zonage est modifié afin de ne plus limiter le nombre de logements dans la zone publique GK04P de la façon suivante :
 - 2.1 Modifier l'annexe B intitulée « Grilles des usages et des normes d'implantation par zone » en retirant à la grille portant le numéro de référence GK04P la note 13 pour la classe d'usage d'habitations multifamiliales « R4+ »,

« Note 13 : Maximum 4 logements. »
 - 2.2 La délimitation de la zone publique GK04P, identifiée à l'annexe A intitulée « Plan de zonage », est connue comme étant une partie de territoire située au nord de la rue Principale, à l'ouest du boulevard Mountain et de part et d'autre de la rue Dufferin,

le tout tel que plus amplement démontré au plan ci-dessous, préparé par M. Yani Authier, urbaniste, en date du 24 janvier 2025.



3. Le Règlement numéro 0663-2016 de zonage n'est pas autrement modifié.
4. Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Julie Bourdon, présidente de la séance

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe

Granby, ce

Julie Bourdon, mairesse

M^e Joannie Meunier, greffière adjointe